

Comité innovation sur les questions de PI

- Quelques grands enjeux vus de l'INPI
- Point sur la mise en œuvre de PACTE et de la dématérialisation
- Questions internationales

Rencontre du 14/06/2019

Quelques grands enjeux vus de l'INPI

Rencontre du 14/06/2019

Les enjeux économiques

Dans une économie mondialisée, l'INPI doit s'adapter pour :

- Se mettre au meilleur niveau
- Développer sa capacité d'influence pour peser sur les décisions structurantes prises dans les instances européennes et mondiales
- Offrir le meilleur service aux entreprises françaises pour être un véritable appui dans leur développement compétitif

Les enjeux économiques

Une différenciation hors coût selon 3 dimensions :

- **Capacité à générer des innovations conduisant à des nouveaux produits, des nouveaux services et des nouveaux « business models »**
 - Rôle de l'Etat (Pôles de compétitivité, le CIR,...)
- **Image de marque**
 - Les investisseurs recherchent la sécurité juridique
- **Qualité du service**
 - Simplifier la vie des innovateurs en leur permettant des dépôts faciles, des procédures efficaces, et une protection solide des titres délivrés

Les enjeux économiques

Une volonté affirmée de l'Etat de faciliter l'innovation en France, afin d'accroître la compétitivité des entreprises

- **L'impulsion politique renforce la propriété industrielle à travers le projet de loi PACTE de nature à :**
 - Renforcer la robustesse, la sécurité juridique et la flexibilité de la gamme des titres français de propriété industrielle
 - Renforcer la confiance dans les titres français de PI
 - Mettre l'INPI sur un pied d'égalité avec les plus grands offices mondiaux comme l'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon, la Corée, l'OEB, l'EUIPO...
- **La transformation numérique de l'Etat**
 - Loi sur une République Numérique, dispositif France Connect, site Web service-public.fr, etc.
 - L'INPI s'investit pleinement en matière d'ouverture des données et est même en avance de phase

Les enjeux pour l'INPI

L'INPI franchit deux grandes étapes de rupture

- **La rénovation des titres nécessaire dans le contexte international : Loi PACTE**
- **La dématérialisation des dépôts et des paiements qui ouvre la porte au traitement des données en masse pour:**
 - Améliorer la performance interne
 - Améliorer les services rendus

Point sur la mise en œuvre de:

La loi PACTE:

- Les mesures adoptées
- Calendrier de mise en œuvre
- Mesures opérationnelles

La dématérialisation:

- Les grandes étapes
- Amélioration apportées en 2019
- Vision à terme

La loi PACTE – Mesures adoptées

Loi promulguée le 22 mai 2019 et publiée au Journal officiel de la République française le 23 mai 2019

- ❑ **L'extension du certificat d'utilité (Art. 118)**
- ❑ **La procédure d'opposition brevet (Art. 121)**
- ❑ **L'activité inventive (Art. 122)**
- ❑ **L'imprescriptibilité des recours (Art. 124)**
- ❑ **L'ordonnance paquet marques (Art. 201)**
 - Renforcement de la procédure d'examen marques
 - Renforcement de la procédure d'opposition marques
 - Procédure d'annulation et de déchéance marques
- ❑ **Guichet unique et registre général (Art. 1 et 2)**
- ❑ **La demande provisoire de brevet** (fera l'objet d'un décret)

Pour mémoire : mesure non adoptée : procédure d'annulation dessins et modèles

La loi PACTE – Calendrier de mise en œuvre

❑ Mesures entrant en vigueur mi-2019

- Le certificat d'utilité
- La demande provisoire de brevet
- Le paquet marques
 - Transmission imminente des textes d'application (ordonnance et décret) au Conseil d'Etat (2 mois)
 - Septembre : publication des textes et entrée en vigueur le lendemain de la publication

❑ Mesures entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2020

- L'annulation marques
- L'opposition brevets

❑ Mesures entrant en vigueur mi-2020

- Activité inventive pour les brevets déposés après le 22 mai 2020

La loi PACTE – Mise en œuvre opérationnelle

Nous travaillons sur les cinq volets suivants :

- ❑ **Mise à niveau des outils informatiques**
- ❑ **Ressources humaines + organisation**
- ❑ **Formation**
- ❑ **Documentation**
- ❑ **Communication**

La loi PACTE – Mise à niveau des outils informatiques

❑ Mise à niveau des applications marque (dépôt, opposition et renouvellement) pour accueillir ou gérer :

- les nouveaux types de marques et les dépôts de marques collectives et de certification
- la nouvelle tarification pour les marques
 - Ouverture des tests externes la semaine prochaine

❑ Mise à niveau de l'application brevet

- les demandes provisoires de brevet
- les certificats d'utilité
 - Ouverture des tests externes la semaine prochaine

❑ Développement de nouvelles applications annulation marques et opposition brevets

Les spécifications sont finalisées pour les brevets, en cours de finalisation pour les marques, les développements débuteront en juillet 2019. Ouverture des tests externes fin octobre 2019.

Les évolutions auront lieu en novembre-décembre 2019 pour répondre aux remontées des tests externes.

La loi PACTE – Ressources humaines

- ❑ **Pour le paquet marques** : 9 recrutements lancés (dont 6 en cours d'intégration), 4 en 2020, 2 en 2021.
- ❑ **Pour le certificat d'utilité et la demande provisoire de brevet** : pas de besoin.
- ❑ **Pour l'annulation marques** : redéploiement interne de 8 juristes.
- ❑ **Pour l'opposition brevets** : redéploiement interne de 15 ingénieurs rapports de recherche.
- ❑ **Pour l'activité inventive brevets** : 8 recrutements lancés et 8 autres à l'été 2019.

La loi PACTE – Ajustement de l'organisation

□ Département des brevets

- nouvelle organisation mise en place le 1^{er} juin 2019 après avis favorable unanime du CTEP
- création de 2 nouveaux pôles (dispositifs médicaux/biotechnologies, mesure/optique/semi-conducteur), ce qui porte à 10 le nombre de pôles sectoriels brevets

□ Département des marques

- projet de nouvelle organisation présenté au CTEP du 2 juillet 2019
- création envisagée de 2 nouveaux pôles, portant à 8 le nombre de pôles marques

La loi PACTE – Formation

❑ Examen et opposition marques

- conférences et ateliers animés par l'IRPI (février 2019),
- échanges de pratiques avec l'EU IPO (mars 2019)
- formations outils internes (2ème trimestre 2019)

❑ Annulation marques

- formation interne à mi-temps pour 4 juristes démarrée en septembre 2018, pour 4 autres juristes à partir de septembre 2019
- formation externe en plusieurs sessions avec l'EU IPO en octobre 2019
- formation au nouvel outil informatique en novembre 2019
- entraînement sur une procédure orale à blanc en décembre 2019

❑ Activité inventive et opposition brevets

- formation interne avec participation d'un magistrat, d'un conseil en propriété industrielle et d'un responsable propriété industrielle d'une entreprise en avril et juin 2019
- formation externe avec l'OEB en mai et octobre 2019
- formation au nouvel outil informatique en novembre 2019
- entraînement sur une procédure orale à blanc en décembre 2019

La loi PACTE – Documentation

- ❑ **Mise à jour de l'ensemble des documents et supports et des directives d'examen marques et brevets à l'été 2019 puis à suivre :**
 - tous les supports de communication externe (fiches pédagogiques du site internet inpi.fr et brochures marque : 26 documents)
 - base de connaissance Pégase (fiches et mail de réponse : 350 fiches remontées)
 - tous les courriers métier (examen, opposition, recevabilité, renouvellement, inscriptions : 440 courriers)
 - fiches d'instruction à destination des juristes sur les changements, par exemple pour la procédure d'examen, les nouveaux types de marque, les marques collectives et de certification, les motifs absolus de refus... ou pour la procédure d'opposition, les oppositions multiples (recevabilité, suspension, bien-fondé...), l'examen des preuves d'usage (critères d'appréciation, notion d'usage sérieux...) ou l'atteinte à la marque de renommée

- ❑ **Éléments de langage pour les délégations régionales lors des visites d'entreprises et pour INPI Direct lors des appels téléphoniques :**
 - sur la progressivité de l'accès au brevet (demande provisoire, certificat d'utilité) : réalisé
 - sur l'annulation marques, l'opposition brevets et l'activité inventive en novembre 2019

La loi PACTE – Communication

□ Via les associations, notre site internet et les réseaux sociaux

- Réunions régulières avec les associations : prochaine réunion le 4 juillet 2019
- Mise en place d'un espace dédié sur inpi.fr
- Diffusion d'un communiqué de presse lors de la promulgation de la loi, interviews dans la presse
Retombées : 20 articles fin mai-début juin 2019
- Communication spécifique, calendrier à venir :
 - Pour le paquet marques : dès publication de l'ordonnance et du décret d'application.
 - Pour le certificat d'utilité et la demande provisoire de brevet : dès publication du décret d'application avec rappel sur la progressivité de l'accès au brevet.
 - Pour l'opposition brevet : dès publication du décret d'application.
 - Pour l'activité inventive : rappel en janvier 2020 lors de l'entrée en vigueur de l'opposition brevets, puis rappel en avril et mai 2020 avant les premiers dépôts concernés.
 - Pour les tarifs de la procédure marques : dès publication de l'arrêté.

La dématérialisation: les grandes étapes

2105 : opposition des marques

2016 : dessins et modèles

2017 : marques

2018 : brevets

La dématérialisation – améliorations apportées en 2019

Mise à jour de la base de diffusion

- Finalisation la semaine prochaine

Développement du convertisseur du Docx

- Diminution considérable des documents bloquants (alertes rouges)
- Amélioration des messages d'erreur avec des messages plus précis quant à la source et à la localisation des erreurs
- Mise à jour régulière du guide du Docx et de gestion des erreurs
- Optimisation de l'intégration des équations mathématiques dans un paragraphe
- Développements en cours : intégration des formules chimiques dans un paragraphe du type « chemdraw », possibilité de déposer un Docx sans revendication et/ou abrégé...

Constitution de mandataire

- Démarche de constitution de mandataire FR et EP désormais disponible sur le portail

Notifications

- Envoi des notifications avec courriel avertissant de la présence de la notification sur le portail aux adresses du titulaire du compte e-procédure et du destinataire renseigné
- Renseignement du numéro de la demande et de l'objet de la notification dans le texte du courriel d'avertissement

Soumission de documents à l'INPI

- Envoi d'un courriel de confirmation de l'envoi d'un document à l'INPI via le portail et possibilité de consulter le document soumis dans le bloc document sur le portail

Annuités

- Paiement des annuités disponible sur le portail et envoi des lettres de déchéance

La dématérialisation : vision à terme

- **Constitution d'un réservoir unique de données pour les marques et les dessins et modèles permettant de suivre l'intégralité de la vie des titres dans le même outil, comme c'est le cas pour les brevets**
- **Offrir un portefeuille client intégré pour tous les déposants**

Questions internationales

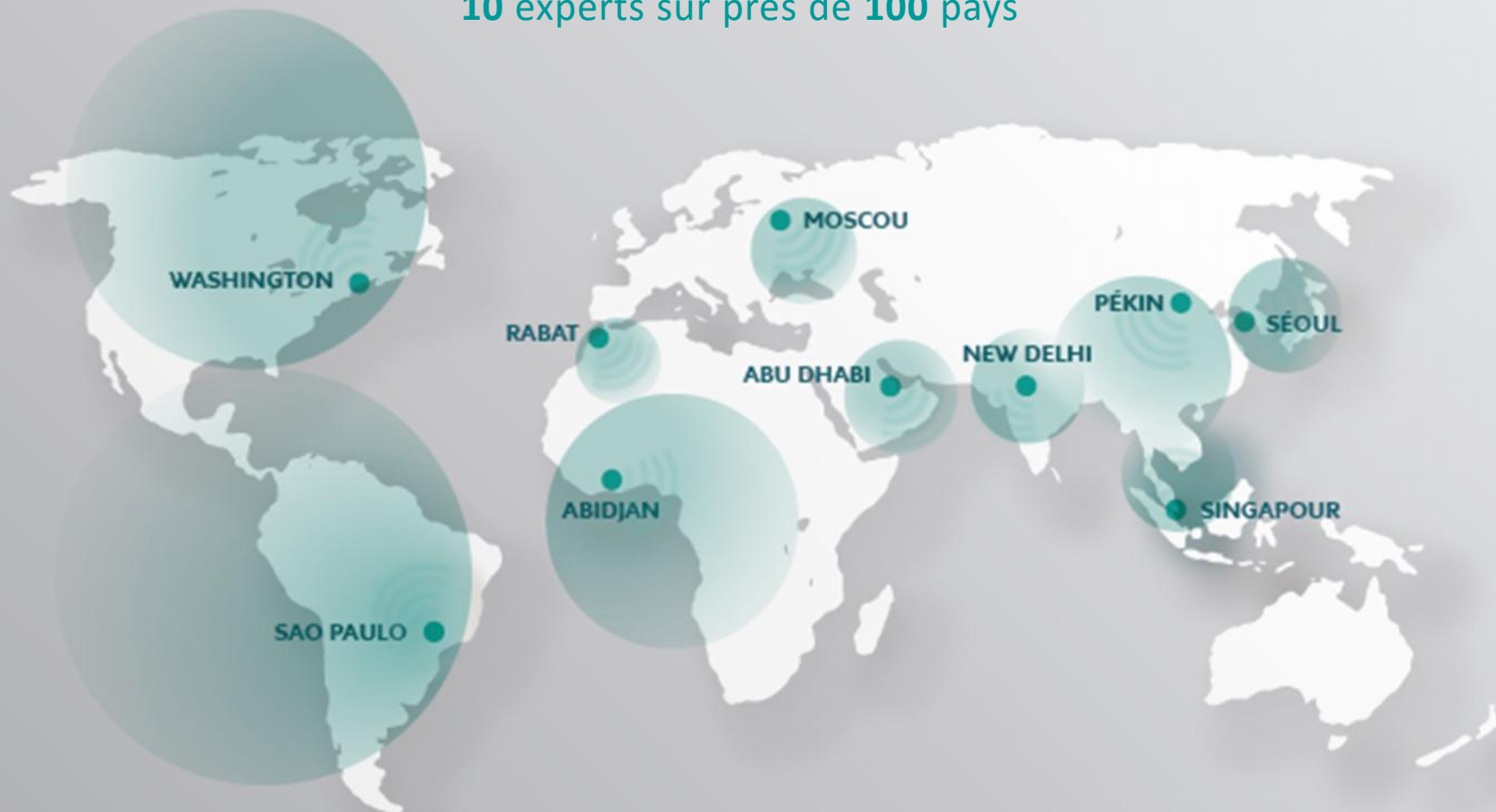
Le réseau

Les priorités envisagées par l'INPI pour la nouvelle mandature européenne

Les relations OEB-EUIPO-OMPI

Une présence forte à l'international au service des entreprises

10 experts sur près de 100 pays



Les priorités envisagées par l'INPI pour la nouvelle mandature européenne

- **Faire de la PI un axe clé de la Politique Industrielle Européenne**
- **Renforcement des dessins et modèles**
- **Extension du dispositif français des indications géographiques au niveau européen**
- **Création d'un CCP unitaire**

Les relations OEB-EUIPO-OMPI

Les priorités vues de l'INPI :

- **Développements informatiques coordonnés**
- **Approfondissement du travail de convergence pour l'harmonisation des pratiques**
- **Positionnement de Français à des postes clé**